

# **RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL**

## **MARDI 14 JANVIER 2020**

**Présents** : Françoise CHARLES, Anne-Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Yannick TROTIGNON, Jean-Claude BODIN, Jean-Philippe BRAULT, Philippe OUDIN, Vincent GOUMIN, Jean-Marc POMMÉ

**Absents excusés** : Ludovic MIDOIR, Véronique LEMOINE

**Absente excusée** : Sylvie MARTINEAU

Ludovic MIDOIR a donné pouvoir à Jean-Marc POMMÉ

### **Legs au profit de la commune**

Suite à la réception d'un courrier de l'étude de Me SIMON-GUISET à Beauce la Romaine, le conseil municipal doit se prononcer (premier avis) sur la proposition d'un leg de la part de M. GOSSEAUME.

Madame le Maire donne un avis défavorable pour accepter ce leg.

Les élus (AM Thévenet, G Delorme, Y Trotignon, V Goumin, J Cl Bodin, Ph Oudin, J Ph Brault, L Midoir, s'abstiennent faute de renseignements suffisants.

### **Location logement 44 rue nationale**

Le logement disponible depuis un an est loué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Délibération de régularisation à prendre.

Le conseil municipal accepte la location du logement 44 rue nationale à Quentin Robin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10

### **Cession du bail du P'tit Chémery en deux baux distincts**

Madame Karin GILLES souhaite conserver la location de la partie commerce et son fils Nicolas prendre en location la partie appartement à l'étage.

Actuellement un seul bail réunit la partie commerce et la partie habitation, le conseil municipal doit donc autoriser la cession du bail actuel en deux baux distincts et autoriser Madame le Maire à les signer.

Le conseil municipal accepte la cession du bail en deux baux distincts (Karin GILLES et Nicolas GILLES) et autorise Madame le Maire à signer les deux baux.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10

### **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020**

Les travaux de l'église sont éligibles à la DETR 2020, Madame le Maire propose de présenter ce dossier en complément de celui déposé dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Le conseil municipal décide de présenter le dossier des travaux de l'église à la DETR 2020.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10

### **Vente d'une petite parcelle à l'entreprise Coulon Toitures**

Dans le cadre de l'installation de l'entreprise Coulon Toitures dans les locaux de « ex Richard Motoculture » et afin d'optimiser l'accès, Madame le Maire propose de céder à l'entreprise Coulon Toitures la partie située entre son bâtiment et la nouvelle clôture, parcelle d'une superficie de 555 m<sup>2</sup>.

Après étude le conseil municipal décide de vendre à Coulon Toitures la parcelle d'une superficie de 555 m<sup>2</sup> et fixe le prix à 10 € le m<sup>2</sup> et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié et les pièces annexes, et charge l'étude de Maître Norguet de faire le nécessaire.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Val de Cher Controis**

Dans sa séance du 28 octobre 2019 le conseil communautaire a délibéré pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet d'élaboration du PLUI.

Après étude des différents documents, le conseil municipal approuve le bilan de la concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Val de Cher Controis.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 10